

Accord intérimaire CE/Azerbaïdjan

1996/0299(CNS) - 18/09/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Konrad K. SCHWAIGER (PPE, D), le Parlement européen donne son avis conforme à l'accord intérimaire pour le commerce et les mesures d'accompagnement entre l'Union et la République d'Azerbaïdjan en attendant l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat et de coopération signé le 22 avril 1996.